



COMPTE RENDU CAPL Catégorie C et B des
29/01/ 2015
FILIERES GESTION PUBLIQUE ET FISCALE

MOUVEMENT DU 1ER MARS 2015

Concernant ces mouvements, notons que le nombre de demandes de mutation était très faible. Les règles d'affectation ont été respectées (ancienneté administrative).

CAP B

Après lecture des déclarations liminaires de Solidaires finances publiques 27, de FO DGFIP27 et de la CGT finances publiques 27, la direction a souhaité répondre au sujet des suppressions d'emplois. M ROCHE confirme la volonté de la DG de travailler à l'allègement de certaines missions, il indique que « des tâches inutiles sont effectuées encore dans les services du département ». La CGT FP27 attend avec impatience au cours d'un prochain Comité Technique local, l'annonce des missions qui vont être abandonnées !

Concernant la non affectation de deux agents sur la RAN de Bernay (trésoreries de Bernay et Brionne), M. ROCHE a décidé de geler ces deux postes au motif d'un surnombre en catégorie C. Cette décision est contestable et est engendrée par les vacances d'emplois non pourvues mais aussi par le fait que les emplois B et C ont été gérés pendant de nombreuses années sans distinction de catégories (d'où la présence de surnombres).

Concernant la trésorerie de Verneuil /Avre, aucun poste n'étant disponible, la demande de l'agent n'a pu être satisfaite.

AFFECTATIONS AGENTS B (Gestion Publique) :

Votes :

Pour : Parité administrative

Contre : CGT- Solidaires-FO

AFFECTATIONS AGENTS B (Gestion Fiscale) :

Votes :

Pour : Parité administrative

Abstention : FO- Solidaires

Contre : CGT

CAP C

Après lecture des déclarations liminaires communes à la CAPL n°2, le président M. QUEMENER a réaffirmé l'application des règles de gestion nationales au niveau local avec pour seule référence le TAGERFiP. De ce fait, les affectations plus « affinées » dans les structures (quel pôle au sein de la Direction ?, service des particuliers ou service des professionnels dans un SIP-SIE ?...) demandées depuis longtemps par la CGT n'auront pas d'écho favorable.

Quant aux 2 véritables mouvements revendiqués par la CGT, il a répondu que ce n'était pas du ressort de la direction locale : raison pour laquelle la CGT 27 s'emploie toujours dans l'écriture de déclarations liminaires afin que ses revendications soient remontées à la DGFIP !

Concernant l'intégration des affectations des ALD dans les documents préparatoires aux CAPL : aucun texte DG ne l'exige, donc pas de diffusion avant CAPL (même si quelques années auparavant comme l'a rappelé la CGT, c'était d'usage !).

Même si les affectations ont donc été conformes aux règles de gestion, la CGT a une nouvelle fois déploré :

- le détachement d'un agent qui ne permet pas l'obtention de son emploi à un collègue qui le demandait,
- que le choix des affectations (en l'absence d'emploi) se faisait dans l'intérêt des services et non pas celui de l'agent.

Les détachements en cours sont maintenus jusqu'à nouvel ordre.

AFFECTATIONS AGENTS C (Gestion Publique)

Votes :

Pour : Parité administrative-Solidaires

Contre : CGT

Abstention : FO

AFFECTATIONS AGENTS C (gestion fiscale) :

Votes :

Pour : Parité administrative

Abstention : FO- Solidaires

Contre : CGT

Pour l'ensemble des votes, la CGT a voté contre, non pas contre les agents affectés mais du fait de la situation catastrophique des effectifs et des restrictions budgétaires (cf décla liminaire).